

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

3^{ème} REUNION DE 2008

Séance du 10 avril 2008

CG 08/3^{ème}/I-4-3

DECISION D'AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve la décision d'ajustements budgétaires des crédits suivants au titre de l'exercice 2008 :

RECETTES

FONCTIONNEMENT

FISCALITE

- Article 7311 - Impositions directes..... - 680 594 €

Allocations compensatrices :

- Article 74834 - Foncier bâti..... - 14 527 €

- Article 748341 - Foncier non bâti..... - 424 717 €

- Article 74835 - Taxe d'habitation..... + 24 891 €

- Article 74833 - Taxe professionnelle..... + 53 690 €

DOTATIONS

- Article 7411	- DGF – Forfaitaire.....	+	161 998 €
- Article 74121	- DGF – DFM.....	+	930 698 €
- Article 74123	- DGF – Compensation.....	-	49 034 €
- Article 73422	- T.S.C.A. art. 52.....	-	51 670 €
- Article 747811	- Dotation pour le financement de l'APA.....	+	131 265 €
- Article 747813	- Dotation pour le fonctionnement de la MDPH.....	-	82 000 €

TOTAL..... 0 €

Pour l'adoption : 28 voix

Avis contraire : néant

Abstention : 1

Adopté.

Le Président,